

AVISU CESEC 2022-07¹
AVIS CESEC 2022-07

Relativu à la
Rilativu à

Demande d'inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée : Musée maison natale Pasquale Paoli

L'iscrizione di cullezzione à l'inventariu regulamintare di u museu : Museu Casa nativa Pasquale Paoli

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 1^{er} février 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **la demande d'inscription de collections à l'inventaire réglementaire du musée : Musée maison natale Pasquale Paoli ;**

Vistu a lettera di presentazione di u primu di ferraghju di u 2022 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'iscrizione di cullezzione à l'inventariu regulamintare di u museu : Museu Casa nativa Pasquale Paoli ;

Après avoir **entendu**, Monsieur Felix Bacci, Directeur adjoint en charge des Musées, Mme Isabelle Latour, cheffe de service du Musée Pasquale Paoli ;

Sur rapport de Jean-Pierre GIUDICELLI, pour la commission " Azzione culturale, audiovisuel et Patrimoine « ;

À nant'à u raportu di Ghjuvan Petru GIUDICELLI per a Cummissione azzione culturale, audiuisivu è patrimoniu »

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 49

NPAV : 1 (P. SANTONI)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 48

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 22 février 2022, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Social, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 di ferraghju di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

En 2021, la Collectivité de Corse a fait l'acquisition, pour le Musée Pasquale Paoli, de 9 œuvres en lien avec la vie et l'histoire de ce dernier. Il s'agit de gravures, portraits, manuscrits, correspondance et cartes géographiques.

Ces acquisitions avaient pour objectifs d'enrichir et renforcer le fond du Musée, d'assurer une rotation à titre conservatoire des œuvres dans le cadre de l'exposition permanente du Musée et de préparer une exposition temporaire sur le thème de la formation intellectuelle de Paoli.

Ces acquisitions, pour un montant total de 31.974,20 €, ont satisfait à l'obligation réglementaire de passage devant la Commission Scientifique Régionale d'acquisition des œuvres.

L'objet du présent rapport s'inscrit lui aussi dans le cadre d'une démarche obligatoire et réglementaire prévue par la Loi Musée de 2002 et le Code du Patrimoine de 2005 pour tout Musée labellisé « Musée de France » : l'inscription de chaque œuvre acquise à l'inventaire réglementaire de l'établissement afin d'en attester la propriété et d'assurer le suivi de son état de conservation.

Le CESECC se félicite que des acquisitions viennent enrichir les collections des Musées de Corse.

Le CESECC encourage cet enrichissement car il permet de lutter contre le fait que les œuvres en lien avec l'histoire de la Corse quittent l'île. A cet égard, **il insiste** sur l'importance de la veille patrimoniale.

Le CESECC souhaite être consulté après avis de la Commission Régionale Scientifique d'Acquisition des œuvres, et en amont de l'achat. **Il note** la proposition des services en ce sens.

Le CESECC émet un avis favorable sur ce rapport.

La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI

